

PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE D'AUTRAY
MUNICIPALITÉ SAINT-CLÉOPHAS-DE-BRANDON

AVIS PUBLIC

Est, par la présente, donné, par la soussignée secrétaire trésorière et directrice générale, de la susdite municipalité, que le conseil de la municipalité de Saint-Cléophas-de-Brandon a adopté le projet de règlement concernant le règlement numéro 2022-01-25 règlement portant sur les modalités de publication du budget et du PTI à la séance ordinaire, le 10 janvier 2022 à 19 heure 30, par vidéo conférence.

Donnée à Saint-Cléophas-de-Brandon, ce 11^{ième} jour du mois de janvier de l'an deux-mille-vingt-deux.



Francine Rainville
Directrice générale et secrétaire trésorière

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je soussignée, Francine Rainville, secrétaire trésorière et directrice générale, résidant à Saint-Cléophas-de-Brandon certifie, sous mon serment d'office, que j'ai publié le présent avis en affichant deux copies aux endroits désignés par le conseil municipal, à compter de 17 h00 le 12 janvier 2022.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat, ce 11^{ième} jour du mois de janvier de l'an deux-mille-vingt-deux.



Francine Rainville
Directrice générale et secrétaire trésorière